



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

École primaire : agir pour les personnels au service de la réussite des élèves

Question orale n° 504

Texte de la question

M. Stéphane Viry appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'école primaire. L'École est le cœur battant de la République : elle instruit, émancipe et rassemble. Elle repose sur l'engagement quotidien de femmes et d'hommes qui font vivre le service public de l'éducation, souvent au prix de fortes contraintes professionnelles. Le rapport de mai 2025 de la Cour des comptes souligne des fragilités persistantes : malgré un effort budgétaire important, les résultats des élèves demeurent préoccupants, les inégalités scolaires se maintiennent et l'organisation du système, encore très centralisée, peine à s'adapter aux réalités locales. Ces constats trouvent une traduction concrète dans les difficultés rencontrées par les personnels au quotidien. Au cœur de l'école primaire, les directeurs et directrices d'école assurent un rôle essentiel de pilotage, de coordination et de lien avec les familles. Pourtant, leur statut reste insuffisamment reconnu et leurs marges d'action limitées. Dans la circonscription de Mme la députée, plusieurs d'entre eux alertent sur une charge de travail devenue excessive, partagée entre responsabilités de direction et enseignement en classe, donnant le sentiment d'exercer deux métiers à temps plein. Si la loi du 1er décembre 2021, dite « loi Rilhac », a marqué une étape, ses effets apparaissent encore trop limités sur le terrain. Il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour améliorer durablement leurs conditions d'exercice. Ces difficultés de pilotage se conjuguent à des fragilités croissantes en matière de santé scolaire. Or la santé à l'école constitue un levier fondamental de la réussite éducative et de l'égalité des chances. Le manque d'infirmiers et de médecins scolaires rend aujourd'hui difficile la prévention, la détection des situations de souffrance et le suivi des élèves les plus vulnérables, notamment en matière de santé mentale. Alors que 2025 devait être une année de mobilisation sur ces enjeux, il souhaite connaître l'état d'avancement des assises de la santé à l'école et les mesures concrètes prévues, assorties d'un calendrier précis, pour renforcer ce service public essentiel. Enfin, ces constats rappellent que la réussite de l'école inclusive repose avant tout sur les femmes et les hommes qui accompagnent les élèves au plus près de leurs besoins. Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) jouent un rôle déterminant dans le parcours scolaire et l'autonomie des enfants concernés. Pourtant, leur engagement se heurte encore à une grande précarité, marquée par des rémunérations faibles et des temps de travail incomplets. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend adopter, à court et à long terme, pour garantir aux AESH une formation renforcée, une rémunération digne et un véritable statut professionnel, en cohérence avec les ambitions portées par la loi de 2005.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 504

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)